

LE MAIRE

le 14 MARS 2017

Affaire suivie par :
Catherine VIERNE
Direction de l'Aménagement Urbain
Réf. : JPB /DA/EG/CV/17.104
Tél. : 01.60.89.70.71

CORBEIL-ESSONNES-ENVIRONNEMENT
Monsieur Claude COMBRISSE, Président
13, rue du 14 juillet
91100 CORBEIL-ESSONNES

Lettre recommandée en AR n° 1A 078 711 2792 8

Objet : votre demande de recours gracieux en date du 22 février 2017

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier du 22 février 2017, reçu par les services municipaux le 27 février suivant, par lequel vous contestez le permis de construire n° 091 174 16 1 1036 accordé le 23 décembre 2016 à la SAS PROMOGERIM sur un terrain sis 5 rue Waldeck Rousseau à Corbeil-Essonnes.

Je vous informe par la présente qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre demande, soit le 27 avril 2017, mon silence vaudra décision implicite de rejet.

Vous disposerez alors d'un délai de deux mois à compter de la naissance de cette décision implicite ou de la notification de ma réponse expresse pour saisir le tribunal administratif de Versailles d'un recours contentieux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Stamp: Pour le Maire et par délégation Jean-Michel FRITTE Sec. adjoint